

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

e: 2 1 DEC. 2023

et publication ou notification le :2 2 DEC. 2023

DEC2023-217

## **DECISION DU MAIRE**

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la société d'exploitation de l'Arena

## LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-165 du 19 octobre 2023 donnant au Maire pour toute la durée de son mandat, délégation dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant l'organisation du Nanterre show dans l'enceinte de Paris la Défense Arena et de la nécessité de conclure une convention à cet effet,

## **DECIDE**

<u>Article unique</u> : d'approuver et de signer la convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la société d'exploitation de l'Arena.

Nanterre, le

2 0 DEC. 2023

Le Maire de Nanterre

Raphael ADAM